

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU SYNDICAT
DU 23 mai 2024**

Sous la présidence de Monsieur FUGAIRON Jean-Louis, Président de l'A.F.P., la séance est ouverte à 14h00.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Louis FUGAIRON, président
Monsieur Yves FONT, titulaire
Monsieur Manuel FRANCK,
Monsieur Jean-Pierre Saint FELIX, suppléant

Madame Audrey VANTOMME, Fédération Pastorale de l'Ariège
Madame Amélie AUBRUN, secrétaire de séance

Absent excusé : Monsieur René ROQUES qui a donné un pouvoir à Monsieur FUGAIRON

ORDRE DU JOUR

- Validation des devis dans le cadre des travaux de piste 2022
- Validation de l'offre de prêt

I – Validation des devis dans le cadre des travaux de piste 2022

L'AFP d'Ax-les-Thermes Petches a obtenu l'accord de financement du programme travaux 2022 : clôtures, passage canadien pour 22 558,32 €.

A la suite de l'étude des devis reçus, le syndicat de l'AFP décide :

DE VALIDER les devis présentés
D'AUTORISER Le Président à les signer

II – Programmation des travaux et autorisation de prêt

Monsieur le Président rappelle que pour financer les investissements 2024 et en attente du versement des subventions, il est opportun de recourir à un prêt relais de 15 790,32 €

L'exploitant s'engage à prendre en charge les intérêts du prêt.

Le Syndicat , après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après délibération,
DECIDE de souscrire un Prêt relais auprès du Crédit Mutuel aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 15 790,32€
Durée : 24 mois
Différé d'amortissement : remboursement in fine de capital à l'issu des 24 mois
Périodicité : Trimestrielle des intérêts
Taux Fixe : 4,05 %
Frais de Dossier : 50 €
Garantie : clause d'engagement de remboursement du crédit à réception des subventions.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention, et à procéder à toutes opérations entrant dans son champ d'application, en particulier aux demandes de versement ou de remboursement des fonds dans le cadre du capital du prêt.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14 heures 30.

Le Président
Jean-Louis FUGAIRON

